

Conseil d'établissement de l'école St-Jude

71, rue Alphonse Desjardins Châteauguay J6K 1N1

Séance ordinaire du 25 octobre 2022

Tenue au salon du personnel à l'école St-Jude

19 heures

Procès-verbal

1. Mot de bienvenue de la direction

À 19 h Mme Jacques ouvre la séance du conseil d'établissement,

Nom	Groupe représenté	Présent ou absent
Roussin, Andrée-Anne	Parent	Présente
Byette, Anik	Parent	Absente
Giroux, Jonathan	Parent	Présent
Lanelle, Jouemo	Parent	Présente
Charron, Marylise	Parent	Absente
Diop, Maty	Parent	Présente
Sow, Fatouma	Parent - substitut	Présente
Piewe, Jean	Parent- substitut	Absent
Ait Abdeslam, Rabah	Parent- substitut	Présent
Ethier, Audrey	Enseignante	Présente
Caouette, Dominique	Enseignante	Présente
Crête, Claudia	Enseignante	Présente
Grenier, Mélanie	Enseignante - substitut	Absente
McKenna, Valérie	Service de garde	Présente
Turcotte, Julie	Soutien	Absente
Jacques, Chantal	Direction	Présente

2. Nomination d'un secrétaire

Madame Chantal Jacques est nommée secrétaire.

3. Questions du public (s'il y a lieu)

Aucune question

4. Adoption de l'ordre du jour – 25 octobre 2022

1. Mot de bienvenue de la direction
2. Nomination d'un secrétaire
3. Questions du public (s'il y a lieu)
4. Adoption de l'ordre du jour du 25 octobre 2022
5. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022
6. Documents pour la formation des membres du CÉ 2022-2023
7. Règles de régie interne 2022-2023
8. Services complémentaires
9. Activité projet éducatif – la vision
10. Demandes d'activités éducatives
11. Mot des enseignants – activités les doigts en cœur (journée de la culture) – Cross-country - 1500 mètres
12. Mot du représentant du comité de parents
13. Mot de la représentante du service de garde
14. Mot du président
15. Levée de la séance

Préparé par Chantal Jacques et Monsieur Jonathan Giroux

C.É-008/22-10-25 IL EST PROPOSÉ par Madame Valérie McKenna et appuyé par Madame Maty Diop d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité

5. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022

C.É-009/22-10-25 IL EST PROPOSÉ par Madame Andrée-Anne Roussin et appuyé par Madame Fatouma Sow d'adopter le procès-verbal du 27 septembre 2022 avec les corrections.

Adopté à l'unanimité

6. Documents pour la formation des membres du CÉ 2022-2023

Madame Jacques a déposé 3 documents pour les membres du CÉ. Le 1^{er} concerne la liste des pouvoirs du conseil, donc tous les sujets dont nous pourrions discuter lors de nos rencontres. Le 2^e est une proposition de calendrier des sujets traités par mois afin d'avoir une idée du moment où certains points seront abordés durant la prochaine année. Le 3^e document est le cahier s'adressant aux membres et à la direction d'établissement. Celui-ci servira de référence pour les membres qui auront des interrogations. Le document a été feuilleté et Madame Jacques a relevé des points importants :

1- Sur le site Web du gouvernement, il y a de courtes capsules informatives qui résument très bien les rôles et responsabilités des membres. Madame Jacques invite les nouveaux membres à aller les visionner.

2- Les considérations éthiques (Agir avec soin, prudence et diligence)

3- Les rôles et responsabilités (être en mode écoute, mode question ou proposition, en mode solution ou décision, prendre des décisions dans le meilleur intérêt de tous les élèves et dans l'objectif d'assurer leur réussite éducative).

4- Les attitudes et compétences attendues (assiduité et engagement, respect, communication et écoute active et reconnaître que les sujets personnels ne peuvent être abordés au conseil, tout comme les sujets qui ne font pas partie du champ de compétence du conseil).

5- Connaître les forces, les défis de son établissement et les rôles respectifs des membres de l'équipe-école (L'an passé, il y a eu plusieurs défis à relever).

6- Que la direction doit parfois recadrer des échanges, au besoin, lorsque le sujet discuté déborde du mandat du conseil (ex. sujets sur la pédagogie ou les ressources humaines), de concert avec la présidence.

7- Aide-mémoire : Adopter (pleins pouvoirs, modifier, amender ou recevoir tel quel) et Approuver (donner son accord) à la majorité ou à l'unanimité, pas de modification de contenu.

8- Madame Jacques a insisté sur le fait que les rencontres du CÉ ne sont pas un moment pour discuter d'un problème personnel vécu ou de quelque chose qui ne leur plait pas à l'école si ce n'est pas en lien avec des sujets que l'on peut traiter au CÉ. Cela est pour éviter que des membres du CÉ se sentent visés ou mal à l'aise. C'est une question de respect pour tous. Elle mentionne qu'elle est toujours disponible pour en discuter personnellement à un autre moment.

7. Règles de régie interne 2022-2023

Quelques corrections ont été apportées dans le document des « règles de régie interne » du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023.

1- Toutes les dates ont été mises à jour.

2- Le logo du Centre de services scolaire a été changé pour ajouter le nouveau.

3- Dans le point « Définitions », les mots "commission scolaire" ont été modifiés par CSSDGS.

4- Au point 5.2, ajout de la phrase « Les membres du conseil sont tenus de confirmer leur présence ou leur absence au moins 48 heures avant la rencontre ».

5- Au point 6.4, une modification a été apportée : ...doit communiquer avec un substitut pour s'assurer de son remplacement.

6- Nous avons revu le point 4 qui mentionne que tout membre peut faire inscrire un point en s'adressant à la présidence ou la direction, au moins (7) jours à l'avance. Le sujet doit être de la compétence du Conseil. (Cela évite d'avoir un ordre du jour trop chargé et d'ouvrir une discussion qui ne serait pas de la compétence du CÉ).

7- Au point 4.1, nous avons fait un rappel qu'il est mentionné la possibilité de demander de faire ajouter un ou plusieurs points (seulement de l'information) et qu'il est possible de modifier l'ordre des points à l'ordre du jour.

C.É-010/22-10-25 IL EST PROPOSÉ par Madame Claudia Crête et appuyé par Madame Audrey Éthier d'adopter les règles de régie interne 2022-2023 avec les modifications.

Adopté à l'unanimité

8. Services complémentaires

Madame Jacques a informé les membres du CÉ des services qui ont été mis en place pour l'aide aux élèves. Les annexes présentées à la fin de l'année 2022 ont permis de faire plusieurs bonifications (malgré des montants réduits à cause de la baisse de la clientèle) et cela a été proposé par l'équipe-école :

- Le service TES a été bonifié pour être en mesure d'offrir le plus de temps possible aux élèves ayant des besoins. (2 personnes à temps plein et 1 personne 3 jours semaine).
- Le service d'orthophonie a été bonifié pour qu'on puisse profiter du rôle-conseil avec nos élèves plus vieux.
- L'orthopédagogie a été augmentée de sorte que nous avons presque deux personnes à temps plein.
- Nous avons ajouté des heures de présence d'accompagnement PEH dans les classes.
- Il a fallu bonifier l'accompagnement pour notre groupe de 4 ans. C'était une question de sécurité.
- C'est notre orthopédocogues qui a pris une portion de l'annexe en francisation. La portion manquante devrait être transformée pour que l'on puisse demander à un membre du personnel d'offrir le service aux élèves qui apprennent le français.
- Au début de l'année, nous n'avions pas de psychoéducatrice. Nous avons la chance d'avoir une agente de réadaptation du comportement qui est là pour 2 ½ jours chaque semaine. Les journées où nous n'avons pas eu de psychoéducatrice seront transformées afin que nous puissions offrir plus de service à nos élèves en besoin.

9. Activité projet éducatif – la vision

Madame Jacques a fait vivre la première activité pour la révision du projet éducatif aux membres du CÉ. Il y a eu un beau partage de tous afin de trouver les 3 visions qui représentent les souhaits des parents-membres du CÉ. Cette activité a été vécue avec le personnel du service de garde et aussi avec les autres membres du personnel de l'école.

10. Demandes d'activités éducatives

Deux demandes d'activités provenant du 2^e cycle ont été présentées pour être approuvées.

- 1- Deux activités concernant une animation en univers social. 4^e année
- 2- Une activité spectacle pour la découverte de l'étendu des richesses musicales (3^e et 4^e année)

C.É-011/22-10-25 IL EST PROPOSÉ par Madame Maty Diop et appuyé par Madame Valérie McKenna d'approuver les demandes d'activités éducatives

Approuvé à l'unanimité

11. Mot des enseignants

Activités les doigts en cœur (journée de la culture) – vidéo disponible

Cross-country au Récéréoparc

1500 mètres à l'école

Les enseignants ont présenté les activités que les élèves vont pouvoir vivre pour l'Halloween

12. Mot du représentant du comité de parents

Monsieur Rabah Ait Abdeslam, notre représentant au comité de parents a présenté des documents pour 3 consultations.

- 1- Politique du transport scolaire : Les parents sont en accord avec les modifications proposées.

C.É-012/22-10-25 IL EST PROPOSÉ par Madame Dominique Caouette et appuyé par Madame Audrey Éthier d'adopter les propositions de modifications de la politique du transport.

Adopté à l'unanimité

- 2- Les critères d'inscription 2023-2024 : Les parents sont en accord avec les modifications proposées.

C.É-013/22-10-25 IL EST PROPOSÉ par Madame Valérie McKenna et appuyé par Madame Audrey Éthier d'adopter les propositions de modifications des critères d'inscription 2023-2024.

3- Consultation pour le calendrier scolaire 2023-2024 : Les parents sont en accord avec le calendrier proposé.

13. Mot de la représentante du service de garde

Madame Valérie McKenna nous informe qu'il y a actuellement 152 élèves d'inscrits au service de garde. C'est un peu plus que ce qu'elle avait prévu. Il y aura peut-être du mouvement entre les dîneurs du SDG et les autres dîneurs en lien avec les augmentations de prix.

14. Mot du président

Monsieur Jonathan Giroux est très satisfait de la rencontre. Il apprécie l'ambiance et les échanges qui ont été riches. Il a beaucoup aimé l'activité sur les visions. Madame Jacques l'a félicité pour son bon travail d'animateur de la rencontre. Des parents ont mentionné qu'ils ont apprécié les commentaires de la première communication.

15. Levée de la séance

C.É-014/22-10-25 À 9h00, les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Madame Dominique Caouette et secondé par Madame Andrée-Anne Roussin de lever la séance.

Adopté à l'unanimité

Procès-verbal adopté le _____

Jonathan Giroux
Président du conseil d'établissement

Chantal Jacques
Directrice